

CONCERT D'INAUGURATION DE L'AUDITORIUM DE LA MAISON DE LA RADIO

14.11.14

CONCERT D'INAUGURATION DE L'AUDITORIUM

14/11/2014 - 20h00

Marie AUDIGIER

Invitation

Gratuit

Maison de la Radio - Auditorium
116 avenue du Président Kennedy
75016 Paris
N° de billet : T233E84958035726
Date de commande : 24/10/2014
Organisateur : Radio France
Licences : 2-1028524

6611336850502647



ACCES

Maison de la Radio
Porte Seine (Porte A)
116 avenue du Président-Kennedy
Paris XVI

MÉTRO

9 Ranelagh ou La Muette
6 Passy

RER

C Avenue du Président-Kennedy - Maison de Radio France

BUS

Lignes **70** et **72**

PARKING

P Parking payant SAGS / Pont de Grenelle

CONDITIONS D'UTILISATION : Ce billet est reconnu électroniquement lors de votre arrivée à la Maison de la Radio. À ce titre, il ne doit être ni dupliqué, ni photocopié. Toute reproduction est frauduleuse et inutile, car le n° du billet et les codes-barres garantissent l'unicité de passage lors du contrôle. La première personne à présenter le billet est présumée être le porteur légitime et sera admise à assister à la manifestation. Pendant le spectacle, il est interdit de photographier, de filmer, d'enregistrer et d'utiliser les téléphones portables.

Accueil des invités à partir de 19h. Fermeture des portes à 19h55.

RENSEIGNEMENTS : 01 56 40 25 72 / maisondelaradio.fr



CONCERT D'INAUGURATION DE L'AUDITORIUM DE LA MAISON DE LA RADIO

14.11.14

CONCERT D'INAUGURATION DE L'AUDITORIUM

14/11/2014 - 20h00

Marie AUDIGIER

Invitation

Gratuit

Maison de la Radio - Auditorium
116 avenue du Président Kennedy
75016 Paris
N° de billet : T234E84958035726
Date de commande : 24/10/2014
Organisateur : Radio France
Licences : 2-1028524

6611336851470667



ACCES

Maison de la Radio
Porte Seine (Porte A)
116 avenue du Président-Kennedy
Paris XVI

MÉTRO

- 9 Ranelagh ou La Muette
- 6 Passy

RER

- C Avenue du Président-Kennedy - Maison de Radio France

BUS

- Lignes 70 et 72

PARKING

- P Parking payant SAGS / Pont de Grenelle

CONDITIONS D'UTILISATION : Ce billet est reconnu électroniquement lors de votre arrivée à la Maison de la Radio. À ce titre, il ne doit être ni dupliqué, ni photocopié. Toute reproduction est frauduleuse et inutile, car le n° du billet et les codes-barres garantissent l'unicité de passage lors du contrôle. La première personne à présenter le billet est présumée être le porteur légitime et sera admise à assister à la manifestation. Pendant le spectacle, il est interdit de photographier, de filmer, d'enregistrer et d'utiliser les téléphones portables.

Accueil des invités à partir de 19h. Fermeture des portes à 19h55.

RENSEIGNEMENTS : 01 56 40 25 72 / maisondelaradio.fr

